

Comité des études de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines Relevé de séance du 19 septembre 2022

12 membres élus présents ou représentés. Le quorum de 15 n'est pas atteint :

Collège A

Collège B :

DEBUICHE Valérie, FERRADOU Carine, GRANDCLEMENT Antoine, LAPERRIERE Vincent, MAISETTI Arnaud, MESLI Nadia, THUILIER Odile

Collège IATSS : BONNEFOND Cathy, CESARI Sandrine, DA SILVA ALVES Mathilde, GASTIGAR Arnaud, HERBRETEAU Hélène

Collège Usagers

Présidence

DEBUICHE Valérie

Invités, DETU pour la séance du 19 septembre 2022 : BAILBLE Olivier, BARDET Romaric, BOREL Murielle, BOUDIGNON Christian, BUSTANY Martine, CULOMA SAUVA Virginie, DALLET MANN Véronique, DENDANI Mohamed, ENGERBEAUD Mathieu, GERMAN James, ISABLEU Brice, JUVENAL Nathalie, KERFELEC Valérie, LENORMAND Marie, MIZZI Raphaël, PARMENTIER Bérengère, PERNIN Isabelle, REBULL Gilles, SABATIER François, VERONIS Estelle, VIVIES Monique, ZAOUI Linda

Représentés ou excusés : APOSTOLIDIS Thémistoklis, BALANSARD Anne, DE CRESCENZO Hye-Gyeong, GADAL Sébastien, GIRANDOLA Fabien, LADAGE Caroline, LUCIANI Sabine, MANZARI Francesca

Ordre du jour

1- Informations : book statistiques

2- Construction de l'offre de formation pour le contrat 2025-2029

Le document projeté en séance figure en annexe de ce relevé de séance.

1- Book statistiques

Il est rappelé que des « books statistiques » figurent dans les amubox spécifiques aux formations de licences. Ces documents, qui fournissent un très grand nombre de données tant quantitatives que qualitatives depuis l'année 2015/16, peuvent être une aide à la construction de l'offre à venir. Les référents licence qui n'ont pas accès à [cette](#) amubox peuvent le signaler à Emmanuelle Longavesne.

2- Présentation du document de cadrage pour la préparation de l'architecture de l'offre de formation 2024-2028

Valérie Debuiche rappelle l'objectif de cette séance : une discussion avec la participation de chacun sur le document stratégique de l'offre de formation, nommé Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), qui a été diffusé aux membres du comité des études ainsi qu'aux directeurs des études le 13 septembre 2022.

Elle en rappelle les grands principes :

- trois piliers : simplification de l'offre de formation, diversité des disciplines, réussite de l'étudiant par « l'effet promotion »
- nécessité d'assurer la soutenabilité en termes de ressources humaines, de moyens financiers et de logistique.
- seuils déterminant la possibilité d'introduire des parcours-types dans les formations, avec la nécessité de maintenir des tronc communs entre parcours-types.
- catégorisation des UE : disciplinaires, transversales et intégratives
- licences organisées en rythmes :
 - o au titre du rythme soutien, le dispositif ReGain, destiné aux étudiants redoublants en L1, sera mis en œuvre de manière expérimentale à la rentrée 2023/24
 - o les rythmes renforcés pourront inclure des parcours renforcés en L2 et en L3 (12 crédits supplémentaires à chacune de ces deux années). Ceci peut signifier de choisir plusieurs UE dans le cadre d'UE à choix (au lieu d'un seul choix)
- introduction de dispositifs pour atteindre le socle commun, dont le « Cum Laude » en master (projet A*Midex Transformation de la Formation par la Recherche)
- mise en œuvre des blocs de compétences et de connaissances (BCC) dans l'ensemble des diplômes nationaux
- en licence et master, langue vivante obligatoire à chaque semestre. Le LANSAD ne sera pas nécessairement impliqué en master (surtout pour les langues fréquemment choisies), des UE disciplinaires pourront être dispensées en langue étrangère.
- ambition internationale réaffirmée avec le projet d'inclure des BIP autant que faire se peut.
- examens allégés par la suppression de la 2^{ème} session qui sera remplacée par la double chance, c'est-à-dire un mode de re-calculs pour donner une note de 2^{ème} chance.
- CCI privilégié, sauf quand la taille des cohortes ou les modalités pédagogiques ne le permettent pas (RSE, formations à distance par exemple).
- possibilité pour tout étudiant de suivre des enseignements en ligne pour obtenir un DU « Engagement ». Cette formation sera assurée par les services centraux d'AMU sans frais pour l'étudiant.

Au cours de la discussion, les points suivants sont abordés :

Organisation générale de la formation

Les 1 500 heures réglementaires en licence ne sont pas nécessairement équi-réparties entre les 3 années ; la 2^{ème} et la 3^{ème} année peuvent avoir un volume horaire plus élevé que celui de la 1^{ère} année.

Certains participants du comité des études souhaitent savoir si l'arrêt des portails est acté et si l'abandon des portails ne risque pas de paraître comme un appauvrissement des choix disciplinaires. C'est en effet le système de majeures – mineures qui est proposé en L1 pour favoriser la lecture dans Parcoursup. Les équipes pédagogiques proposeront des mineures en nombre limité, qui seront des choix raisonnés pédagogiquement, ils prévoient le nombre de groupes.

Parcours-types et UE à choix

Les parcours-types auront un tronc commun d'au moins 30 % des ECTS au sein de la mention. Les parcours « Métiers de l'enseignement » sont proposés par ALLSH.

Le modèle des UE à choix devient plus contraint : la maîtrise des effectifs dans les UE à choix impose d'en limiter le nombre.

MTU

L'harmonisation porte sur les attendus, n'empêchant pas l'UE d'être disciplinaire. Il est important que cette UE, de même que l'UE de professionnalisation soient assurées par des enseignants chercheurs.

Réorientation

Elle demeure en fin de licence 1 et de semestre 1, avec la possibilité pour l'étudiant de se tourner vers la discipline choisie en mineure.

LANSAD

Il convient de vérifier si le ratio heures / ECTS (ratio de 6 à 10 heures par crédits ECTS actuellement) perdure. Dans ce cas, il ne serait pas possible d'augmenter le volume horaire à 36h pour 3 ECTS. Cette information sera communiquée au prochain comité des études.

L'UE de 2^{ème} langue vivante étrangère n'est pas obligatoire pour les formations de LLCER ou de LEA.

L'expérience de certification TOIC par ETS a été abandonnée (refusée par le conseil d'état). La possibilité de faire porter par le CFAL est évoquée, pour les étudiants qui le souhaitent.

Moyens

La disparition des portails risque de renforcer les besoins en moyens pour les ex-licences « suspendues ». Toutefois, le système des majeures-mineures implique une pluridisciplinarité, ce qui répartit l'effort de formation. Il conviendra néanmoins que la formation soit cohérente avec le potentiel enseignant.

En master, il est recommandé de fusionner les enseignements de préparation à l'agrégation avec les UE de masters.

BCC

Des exemples d'organisation des UE en BCC figurent dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens. Les 60% de disciplinaire doivent être obtenus au terme du diplôme, pas nécessairement à chacun des semestres.

Les blocs ne sont pas compensables entre eux au sein d'un semestre.

M3C

La possibilité de la double chance est ouverte aux étudiants qui ont été assidus. Dans le cadre du CCI (3 notes), il est probable que les étudiants qui n'auront pas participé à un (et un seul) des trois contrôles auront une possibilité de rattrapage pendant la semaine dédiée à cela, et qui remplacera la substitution actuelle. Ces modalités seront précisées dans les M3C en temps voulu et après discussion.

Le CCP ne pourra pas être conservé en raison de la suppression de la 2^{ème} session.

Pour ne pas restreindre le temps dédié aux cours, les contrôles pourront être des rapports.

La séance est levée à 12h.



Vice-doyenne en charge de la formation



Comité des études 19 septembre 2022



2

Ordre du jour

Book statistiques

Informations

Contrat d'objectifs et de moyens

Pour discussion

Planning d'élaboration :

- * contrat d'objectifs et de moyens (COM)
- * document de cadrage
- * tableau de l'architecture haute
- * fiches projet HCÉRES

2/9	Vote du document de cadrage Présentation de l'architecture haute Calendrier des rencontres Direction de la formation / mentions	CE
19/9	Discussion sur le contrat d'objectifs et de moyens	CE
29/9	Vote du document de cadrage	CUFR
17/10	Discussion sur le contrat d'objectifs et de moyens	Départements + Unités recherche
7/11	Vote du contrat d'objectifs et de moyens Retour tableau architecture haute par les départements	CE
17/11	Vote du contrat d'objectifs et de moyens	CUFR
21/11	Vote tableau architecture haute Retour des fiches projets par les départements	CE
1/12	Vote tableau architecture haute	CUFR
5/12	Vote des fiches projets	CE
15/12	Vote des fiches projets	CUFR

CE = Comité des études, CUFR = Conseil d'UFR

Principaux éléments du COM

Trois piliers

- Simplification de l'offre de formation
- Diversité des disciplines
- Réussite de l'étudiant·e → effet promotion

Principes
parfois antagonistes

Une contrainte

- Soutenabilité : financière, logistique (EDT, salles), humaine (effectifs enseignants)
- Seuils étudiants pour les parcours : 70 en L / 20 en M
- Au moins 30% d'ects en commun entre des parcours

Principaux éléments du COM

La licence

- L1 de préparation
- L2 de consolidation
- L3 de spécialisation

Cadrage AMU

- 60% d'UE disciplinaires (de la formation)
- 20% d'UE transversales (du semestre ou de l'année)
- Au moins 20% d'UE intégratives (de l'ensemble du diplôme)

Principaux éléments du COM

Trois rythmes (Dream-U) en Licence

- Rythme régulier
- Rythme soutien : dispositifs ReGain et Accompagnement
- Rythme intensif : doubles licences et parcours renforcés

Socle commun du dispositif TFR* en Master

- UE « Mener un projet de recherche » pour 12 ects
- Définition de compétences liées à la recherche
- Mise en place d'une mention *Cum Laude*

* Transformation de la formation par la recherche

Principaux éléments du COM

Blocs de connaissances et de compétences

- BCC = regroupement d'UE en fonction des connaissances et des compétences visées
- Compétences transversales, générales ou disciplinaires
- Aucune compensation entre BCC d'un même semestre

BCC transversales

- Licence : MTU / ON / PPO / LV / CD
- Master : un BCC de compétences transversales et générales (dispositif TFR en particulier)

Principaux éléments du COM

Politique des langues

- UE obligatoire de LV sur les cycles Licence et Master
- LANSAD : en Licence, niveau B2 du CERCL

Quelques autres éléments

- Renforcement du lien lycée/Licence (Panorama), Licence/Master, Master/Doctorat
- Ambition internationale (en particulier, BIP)

Principaux éléments du COM

Organisation des examens

- 2^e session remplacée par la double chance
- Passage au CCI (sauf cohortes trop grandes)

Projet de calendrier : par semestre

- 12 semaines + 1 semaine d'ajustement + 1 semaine de révision
- 2 semaines d'examens
- 1 semaine de « sérénité »

Principaux éléments du COM

Annexe 9. Exemples de structuration en BCC

Pour discussion.